



Commission scolaire
de Rouyn-Noranda

Transport scolaire

Le 8 août 2016

Objet : Impression obligatoire du laissez-passer pour le transport scolaire

Chers parents,

Dans un souci d'efficacité, la Commission scolaire de Rouyn-Noranda a décidé d'optimiser son site Web en y intégrant une page à l'intérieur de laquelle vous pourrez désormais récupérer ou consulter le laissez-passer pour le transport scolaire de votre enfant.

À partir de cette année, aucun laissez-passer pour le transport scolaire ne vous sera remis ni par l'école de votre enfant ni par la Commission scolaire. Cependant, votre enfant devra quand même remettre obligatoirement un laissez-passer à la conductrice ou au conducteur de l'autobus lors de sa première journée d'embarquement. **Vous avez donc la responsabilité, dès cette année et pour celles à venir, d'imprimer préalablement son laissez-passer.**

Pour ce faire, vous devez vous rendre sur la page « Laissez-passer » qui se trouve dans le menu « Transport scolaire » du site Web de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda ou vous pouvez utiliser directement ce lien : <http://www.csrn.qc.ca/laissez-passer>. Vous aurez besoin d'inscrire :

- **le numéro de fiche de votre enfant** (qui apparaît sur différents documents tels que l'horaire, le bulletin, la carte étudiante pour les élèves du secondaire et l'étiquette des communications que vous recevez par la poste provenant de l'école ou de la Commission scolaire);
- **le code postal de l'adresse de votre domicile.**

Si vous n'avez pas accès à un ordinateur ou à une imprimante, il vous est possible de demander l'aide de la secrétaire de l'école que fréquentera votre enfant.

Vous êtes invités à prêter une attention particulière aux lieux d'embarquement et de débarquement qui figureront sur le laissez-passer. En lien avec sa Politique relative au transport scolaire, que vous pouvez consulter à partir de cette adresse : <http://www.csrn.qc.ca/documents/fichiers/politiques-et-reglements/P-30-SG.pdf>, la Commission scolaire de Rouyn-Noranda n'a, en aucun cas, « l'obligation de recueillir ou de déposer les enfants devant ou près de leur domicile ».

En cas de besoin, le numéro de téléphone pour joindre le transport scolaire est le 819 762-8161, poste 1270. De plus, vous pouvez adresser plus facilement vos questions par courrier électronique en écrivant à cette adresse : transpscol@csrn.qc.ca.